

Nos conseils

Je souhaite modifier ma couverture accident dans mon assurance maladie

Vous commencez ou terminez une activité professionnelle?

Ce changement de situation implique des répercussions sur les risques couverts par l'assurance de base.

Informations générales

L'assurance-accidents est **obligatoire en Suisse**. Vous devez donc être assuré(e) **indépendamment de votre statut professionnel**: salarié, indépendant, retraité ou sans emploi.

Les personnes qui travaillent en Suisse (dès 8h hebdomadaires auprès du même employeur) sont soumises à l'assurance-accidents obligatoire selon la loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA) de leur employeur.

Suspension du risque accident

Le risque accident peut être suspendu pour autant que vous soyez entièrement couvert, à titre obligatoire, en vertu de la LAA. La suspension déploie ses effets au plus tôt le premier jour du mois qui suit la demande (art. 11 de l'Ordonnance sur l'assurance-maladie).

Remise en vigueur du risque accident

La remise en vigueur du risque accident peut être demandée dès que la couverture au sens de la LAA cesse totalement ou en partie pour le 1^{er} jour d'un mois.

Dès que vous atteignez l'âge de l'AVS, le risque accident est automatiquement remis en vigueur au premier jour du mois suivant votre anniversaire. Cependant, si vous maintenez une activité professionnelle après cette date et que vous maintenez de ce fait d'une couverture LAA obligatoire, nous vous remercions de nous informer afin de pouvoir adapter votre contrat en conséquence.

Conditions de modification de votre couverture accident

Si vos rapports de travail prennent fin, votre couverture au sens de la LAA s'éteint 31 jours après le dernier demi-salaire (art. 3 al. 2 LAA). Au-delà de ces 31 jours:

- soit vous percevez une indemnité journalière de l'assurance-chômage et vous êtes ainsi automatiquement assuré(e) contre les accidents non professionnels auprès de la SUVA.
- soit vous ne touchez pas d'indemnités de chômage et vous devez vous assurer en souscrivant une assurance-accidents par convention ou en remettant en vigueur le risque accident à votre assurance-maladie de base.

Aussi, nous vous remercions de nous transmettre, par écrit, les informations suivantes :

- prénom, nom,
- date de naissance
- adresse
- n° de client ou n° AVS
- modification souhaitée (remise en vigueur / suspension du risque accident) et la date de validité à partir de laquelle la modification prend effet

Si vous utilisez nos plateformes GMnet/GMapp, la modification peut être réalisée par le biais de celles-ci, en suivant simplement la rubrique de votre choix :

- GMnet: Contrats – Modifications de mes contrats – Inclure/Exclure le risque accident
- GMapp: Contacts – Nous écrire – Question d'ordre général

Vous avez également la possibilité de communiquer la modification sur notre site internet :

www.groupemutuel.ch > clients privés > service clientèle > annonces et déclarations > ajout/suppression risque accident.

En restant à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous présentons, nos meilleures salutations.

Groupe Mutuel

Groupe Mutuel

Santé® Vie® Patrimoine® Entreprise®

Groupe Mutuel
Assurances
Versicherungen
Assicurazioni

Un portail et une app qui vous simplifie la vie

GMnet et GMapp

Fini la paperasse!

Gérez vos contrats, modifiez vos données et contrôlez vos dépenses depuis votre ordinateur ou votre mobile. Notre espace client se décline en un portail web GMnet et une application mobile gratuite GMapp.

Votre assurance-maladie à portée de main



Transmission électronique

Vous transmettez électroniquement vos documents tels que factures, bons de délégation ou courriers.



Mes demandes envoyées

Vous consultez toutes les demandes que vous envoyez par le biais de votre profil.



Situation de compte

Vous consultez votre situation de compte et gérez vos échéances de paiement.



Vue globale

Vous disposez d'une vue globale de votre compte assuré pour tous les membres de votre famille.



En savoir plus sur GMnet et GMapp

Scannez et accédez au contenu en ligne

Hotline 0848 803 111 **Mail** clients@groupemutuel.ch **Web** www.groupemutuel.ch

Groupe Mutuel

Santé® Vie® Patrimoine® Entreprise®

Groupe Mutuel

Rue des Cèdres 5 - Case postale - CH-1919 Martigny

Avenir Assurance Maladie SA – Easy Sana Assurance Maladie SA – Mutuel Assurance Maladie SA – Philos Assurance Maladie SA – SUPRA-1846 SA – AMB Assurances SA
Groupe Mutuel Assurances GMA SA – Mutuel Assurances SA – Groupe Mutuel Vie GMV SA
Fondations administrées par le Groupe Mutuel: Groupe Mutuel Prévoyance-GMP – Mutuelle Neuchâteloise Assurance Maladie

